



COMMUNE DE SANNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 26 novembre 2024 à 18 H 00

Président de la séance : Eve Maurel

Secrétaire de séance : Paul Copete

Membres présents : Frédéric AMOURDEDIEU, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO, Paul COPETE, Claude GARCIN ; Christelle ORGIAS-MANZONI, Bruno PEREZ

Absents/Pouvoirs : Armelle TOUATI à Eve MAUREL

Quorum : présents 9/10

Ordre du jour :

- Délibération pour la mise en place du RIFSEEP (MAJ de la délibération de 2022)
- Délibération pour la modification du temps de travail sur l'emploi d'agent administratif territorial
- Délibération de mise à jour du tableau des effectifs
- Délibération relative à l'adhésion au groupement de commande porté par le SMED 13 et le SEV 84 pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

- Rapport triennal d'artificialisation des sols
- Modification des statuts de Cotelub
- Délibération sur le plan de financement pour la restauration de la Chapelle

Les ajouts à l'ordre du jour sont acceptés à l'unanimité des présents.

Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2024DEL33	Délibération instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	Projet de délibération et avis favorable du CST en date du 12/11/2024	10	
2024DEL34	Délibération portant modification du temps de travail d'un emploi	Projet de délibération et avis favorable du CST en date du 12/11/2024	10	
2024DEL35	Délibération portant mise à jour du tableau des emplois	Présentation du tableau	10	
2024DEL36	Adhésion au groupement de commandes porté par le SMED 13 et le SEV 84 pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique	Présentation de la convention	10	



2024DEL37	Changement de dénomination de l'EPCI : modification des statuts	Présentation des modifications	10	
2024DEL38	Validation du rapport triennal d'artificialisation des sols	Présentation du rapport	10	

Demande de scrutin particulier : Oui Non

Résultat scrutin particulier : (nom des votants et sens de leur vote)

Teneur des discussions en cours de séance :

Madame le maire ouvre la séance à 18h00

Après avoir constaté le quorum et désigné Monsieur Paul Copete secrétaire de séance.

Madame le Maire présente les demandes d'ajout à l'ordre du jour qui sont accordés à l'unanimité.

Madame le Maire présente les délibérations à prendre :

2024DEL33 : Délibération instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Suite à la création d'un poste de rédacteur territorial, il convenait de mettre à jour la délibération du régime indemnitaire des agents. Le dossier ayant reçu un avis favorable au comité social territorial, il convient maintenant de prendre la délibération pour la mise en place de celui-ci.

Vote : 10 POUR

2024DEL34 : Délibération portant modification du temps de travail d'un emploi

Dans le cadre d'une nouvelle répartition des missions en interne et à l'accroissement constant des activités à la mairie, nous avons sollicité le comité social territorial afin d'augmenter le temps de travail de l'agent d'accueil de 15h à 25h. Le CST a émis un avis favorable. Le conseil municipal doit maintenant délibérer.

Vote : 10 POUR

2024DEL35 : Délibération portant mise à jour du tableau des emplois

Maintenant que l'augmentation du temps de travail de l'agent d'accueil est validé, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Vote : 10 POUR

2024DEL36 : Adhésion au groupement de commande du SEV 84 pour la fourniture d'énergie

Suite aux différentes augmentations du prix de l'énergie, le SEV 84 et le SMED 13 ont pour projet un groupement de commande pour l'achat de l'énergie et de travaux, la fourniture et les services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Madame le Maire précise que la commune sera libre d'adhérer ou non au groupement de commande lorsque les tarifs 2025 seront connus. Le conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion (coût annuel 40€)

Vote : 10 POUR



2024DEL37 : Changement de dénomination de l'EPCI : Modification des statuts de Cotelub

Cotelub est une communauté de communes mais cette mention n'apparaît pas sur les arrêtés préfectoraux puisque notre intercommunalité porte le nom de « Communauté Territoriale Sud Luberon », le conseil communautaire a donc voté pour modifier officiellement la dénomination est apposer « Communauté de communes Sud Luberon ». La marque COTELUB reste inchangée.

Vote : 10 POUR

2024DEL38 : Rapport triennal sur l'artificialisation des sols

La France s'est fixée dans le cadre de la loi dite Climat et résilience de 2021 ainsi que dans la loi ZAN de 2023 de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. A cette fin, il est nécessaire maintenant de réaliser un rapport triennal (tous les 3 ans) de la consommation d'espaces réalisés sur des périodes de 10 ans. Le premier rapport porte sur les données de 2011 à 2022 (les données 2023 et 2024 n'étant pas encore connues). Le CREMA propose un site internet où télécharger les informations graphiques et les données, il convient de compléter les explications concernant les évolutions de celles-ci. Voici ce qui est proposé pour le paragraphe I. La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

« En 2004, la fermeture de l'école mono-classe imposée par l'inspection académique couplée à l'absence de village, interpellent les élus qui décident d'œuvrer pour la création d'un nouveau cœur de village permettant l'installation d'une nouvelle population sédentaire sur le territoire communal. Cette initiative a motivé l'élaboration de la carte communale en 2006 dont l'objectif était, d'une part, d'intégrer dans la zone constructible les terrains situés à proximité de la mairie afin de pouvoir y créer le nouveau village et, d'autre part, de restreindre celle du hameau de Roque Colombe (situé au Nord-Ouest du territoire communal) à ses limites existantes afin d'interdire toute extension.

A partir de 2011, les premiers permis de construire sont délivrés dans le cadre de l'opération « Cœur de village ». Ces décisions expliquent notamment la construction de 31 lots individuels et 12 appartements supplémentaires sur la commune de Sannes. Le bâtiment collectif ayant été livré fin 2017. Il comprend la mairie, des locaux municipaux au rez-de-chaussée et 12 appartements dont 4 logements sociaux portés par un bailleur social. Le projet complexe de la création du cœur de village de Sannes a pris 14 années pour s'achever en 2019. »

Vote : 10 POUR

2024DEL39 : Délibération sur le plan de financement pour la restauration de la Chapelle St Pierre

Le PNRL nous accompagne sur ce dossier et a réalisé un premier estimatif des travaux à réaliser. Afin de bénéficier de subventions il convient de prendre une délibération les autorisant à monter les dossiers de demande en notre nom. Le plan de financement proposé est celui-ci :

Estimatif prévisionnel :

- Travaux sur la chapelle : 108 180 € HT
- Honoraire architecte : 15 577.92 € (sans TVA)
- Frais de publicité : 750 € HT

Projet de plan de financement :

	% participation	Montant HT
Travaux HT		108 180 €
Honoraire MOE		15 577.92 €
Total HT		123 757.92 €

<u>Financements a solliciter :</u>		
------------------------------------	--	--



APPP Région Sud		50 000 €
Département de Vaucluse		20 000 €
Souscription - Fondation du Patrimoine		24 000 €
Fondation pour la sauvegarde de l'art Français		5 000 €
Commune de Sannes / Autofinancement	20% minimum	24 757.92 €
Total HT :		123 757.92 €
Reste à financer HT :		0€

Vote : 10 POUR

Divers :

- Echanges sur la visite d'une MARPA à Remuzat
- Echanges sur le rendez-vous avec l'Aurav dans le cadre de la révision du SCOT
- Rappel du marché de Noël organisé par le comité des fêtes le 30 novembre 2024
- Informations concernant l'apéritif de fin d'année qui se tiendra le vendredi 20 décembre à 18h dans la salle Camille Claudel

Madame le Maire clôture la séance à 20h

Signature du président :

Mairie de Sannes
Vaucluse

Signature du secrétaire :